

Monsieur le député,

Le 8 décembre dernier, l'APELS organisait un grand débat pour le 1% Logement, auquel de nombreux parlementaires ont participé. À l'heure où le projet de Loi dite de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion vient en discussion à l'Assemblée nationale, nous souhaitons soumettre à votre attention la synthèse de ce riche débat.

S'il était voté en l'état, ce projet de Loi obèrerait l'avenir du 1% Logement. Cela ne serait pas sans conséquences sur la cohésion sociale et pour la société dans son ensemble.

Cela soulève des questions essentielles.

Nous en appelons solennellement à la représentation nationale pour faire sienne l'exigence de réponse.

1. Peut-on accepter que l'Etat bafoue le principe républicain du respect du dialogue social et de la négociation collective au sein du 1% Logement ? Peut-on accepter qu'il remette en cause la légitimité des partenaires sociaux pour la gestion des fonds issus des richesses créées par les salariés ?
2. Que sont devenus les 6 milliards d'euros sur lesquels l'Etat s'était engagé, à travers les conventions Borloo 2003-2005, pour le Plan National de Renouvellement Urbain ? Alors que le 1% Logement a tenu ses engagements, pourquoi l'Etat, sur ses 6 milliards, n'en a honoré qu'à peine 800 millions ?
4. Que sont devenus les fonds de l'ANAH, aujourd'hui en cessation de paiement ? L'Etat peut-il se désengager de sa responsabilité en matière de rénovation et se désintéresser de l'habitat insalubre ?
5. Alors que le produit GRL est opérationnel et que le 1% Logement a conclu un accord avec la Fédération Française des Sociétés d'Assurances au bénéfice des publics en difficulté pour accéder au logement et s'y maintenir, pourquoi le ministère de l'économie et des finances entrave-t-il sa mise en œuvre concrète ? Pour réaliser 6 millions d'euros d'économie par sa non-participation à un produit unique d'assurance ?
6. Alors que le 1% Logement est un outil majeur de régulation dans la crise du logement et un élément fort de cohésion sociale, pourquoi l'Etat prévoit-il d'amputer considérablement ses moyens d'intervention, l'empêchant ainsi de construire les 30 000 logements économiquement accessibles supplémentaires par an qu'il s'était fixé ?
7. La suppression des PASS-TRAVAUX®, que l'Etat, par sa ponction, contraint le 1% Logement d'effectuer, est-elle tolérable ? Peut-on accepter que 180 000 ménages ne puissent plus améliorer leur habitat et que plus de 16 000 emplois directs soient supprimés dans les PME du bâtiment ?

Monsieur le député, ces questions ne peuvent ni ne doivent rester sans réponse.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche nous vous prions d'agrèer, Monsieur le député, l'assurance de nos salutations distinguées.

Jean Frédéric Dreyfus, membre du Comité Paritaire des Emplois de l'UESL, Président de l'APELS (CFE-CGC)

Gérard Laugier, délégué général de l'APELS, membre du Comité Paritaire des Emplois de l'UESL (CGT)

Jean-Luc Berho, vice-président de l'UESL, président de l'Association pour l'Accès à la Garantie Locative (APAGL) (CFDT)

Bernard Loth, membre du Comité Paritaire des Emplois de l'UESL et du Comité Permanent de la Foncière Logement (CGT-FO)

Jean De Mathan, membre du Comité Paritaire des Emplois de l'UESL.